

MERCREDIS									
Enfant résident sur la Commune d'AVP				Enfant dont un des 2 parents travaille sur la Commune				Enfant résident hors de la Commune	
1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas
3,27 €	2,48 €	4,06 €	6,54 €	4,96 €	8,12 €	7,85 €	5,97 €	9,74 €	11,69 €
3,93 €	2,98 €	5,06 €	7,68 €	5,95 €	9,74 €	11,12 €	7,16 €	11,69 €	14,02 €
4,70 €	3,57 €	6,33 €	9,23 €	7,14 €	11,69 €	13,35 €	8,59 €	14,02 €	16,83 €
5,65 €	4,29 €	7,91 €	11,06 €	8,57 €	14,02 €	16,02 €	10,31 €	16,83 €	20,19 €
6,78 €	5,14 €	9,88 €	13,27 €	10,29 €	16,83 €	19,22 €	12,37 €	20,19 €	24,23 €
8,13 €	6,17 €	12,33 €	15,92 €	12,34 €	20,19 €	23,06 €	14,84 €	24,23 €	

VACANCES SCOLAIRES			
	Enfant résident sur la Commune d'AVP	Enfant dont un des 2 parents travaille sur la Commune	Enfant résident hors de la Commune
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE
QF<300	3,96 €	7,92 €	9,50 €
301<QF<500	4,94 €	9,50 €	11,12 €
501<QF<700	6,18 €	11,40 €	13,35 €
701<QF<900	7,72 €	13,68 €	16,02 €
901<QF<1100	9,64 €	16,42 €	19,22 €
QF>1100	12,03 €	19,70 €	23,06 €

	Majoration retard
	Réservation ou non-inscrit
Quotient de 0 à 300	3,00 €
Quotient de 301 à 500	3,25 €
Quotient de 501 à 700	3,75 €
Quotient de 701 à 900	4,00 €
Quotient de 901 à 1100	4,50 €
Quotient supérieur à 1101	5,00 €

SEJOUR 2 JOURS (MATERNELS) MESNIL-ST-PERE AVEC EHPAD DU 07 AU 09 JUILLET				
	Enfants résidents sur AVP	Enfants dont 1 des parents travaille sur AVP	Enfants autre que 1 et 2	
Quotient de 0 à 300	23,16 €	46,38 €	55,62 €	
Quotient de 301 à 500	28,92 €	55,62 €	66,72 €	
Quotient de 501 à 700	36,18 €	66,72 €	80,10 €	
Quotient de 701 à 900	45,18 €	80,10 €	96,12 €	
Quotient de 901 à 1100	56,40 €	96,12 €	115,32 €	
Quotient supérieur à 1101	70,44 €	115,32 €	138,36 €	

SEJOUR 6 JOURS (ELEMENTAIRES) NORMANDIE - ACTIVITES NAUTIQUES DU 07 AU 12 JUILLET				
	Enfants résidents sur AVP	Enfants dont 1 des parents travaille sur AVP	Enfants autre que 1 et 2	
Quotient de 0 à 300	46,32 €	92,76 €	111,24 €	
Quotient de 301 à 500	57,84 €	111,24 €	133,44 €	
Quotient de 501 à 700	72,36 €	133,44 €	160,20 €	
Quotient de 701 à 900	90,36 €	160,20 €	192,24 €	
Quotient de 901 à 1100	112,80 €	192,24 €	230,64 €	
Quotient supérieur à 1101	140,88 €	230,64 €	276,72 €	

CLUB ADOS				
	AVP communes conventionnées ext. travaillant à AVP			extérieurs
	tranche 1 QF<500€	tranche 2 501<QF<900	tranche 3 QF>901	
adhesion annuelle	11,28 €	13,33 €	16,40 €	26,65 €
Tarif 1 (activité entre 0 € et 14,99 €)	4,92 €	6,44 €	8,75 €	12,30 €
Tarif 2 (activité entre 15 € et 24,99 €)	9,84 €	12,87 €	17,52 €	24,60 €
Tarif 3 (activité entre 25 € et 34,99 €)	14,71 €	19,32 €	26,28 €	36,90 €
Tarif 4 (activité entre 35 € et 44,99 €)	19,99 €	25,76 €	35,04 €	49,20 €
Tarif 5 (activité entre 45 € et 54,99 €)	25,57 €	32,20 €	43,82 €	61,50 €
Tarif 6 (activité de plus de 55 €)	29,34 €	38,63 €	52,57 €	72,78 €

NAVETTE INTRA COPO UNIQUEMENT

1€ par trajet - sur réservation uniquement hors AVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **ACCÉPTE** Les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

► **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

